



-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/VP15

**VILLE D'AUBERCHICOURT  
AUTORISATION D'ACCES  
AU BOIS DU CHAUFOUR  
ET AU SITE DE L'ETANG DES 8 PRES  
A PARTIR DU 15 JANVIER 2026**

Le Maire de la commune d'Auberchicourt,  
Vu le code général des collectivités,  
Considérant que l'accès au Bois du chaufour et au site de l'étang des 8 près, qui avait été fermé le 8/1/2026, en raison de la tempête annoncée par Météofrance, peut être de nouveau autorisé :

**ARRETONS**

Article 1<sup>er</sup> :

L'accès au Bois du chaufour et au site de l'étang des 8 près est autorisé au public à partir du 15 janvier 2026.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis :

- Au commissariat d'Aniche
- Au secrétaire général de la commune d'Auberchicourt
- Au responsable du service technique

Qui seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, publié et affiché en les formes ordinaires.

A Auberchicourt, le 15/1/2026  
Madame le Maire  
Mme Marie-Hélène Leroy

